



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Octobre à 17 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 18/10/2024

Présents : Titulaires : MM. ANTY, DEVOOGHT, LESUEUR, Mme MARTEAU, LEGRAND, MM WEBER, LOSTUZZO, DUHAMEL.

Absents excusés pouvoir : M. PYCK pouvoir à M. GUERZOU, M. FRAISSE pouvoir à M. FOUR, M. BOURCIGAUX pouvoir à M. PINSSON

Secrétaire de Séance : M. LESUEUR

2024 – 15 – CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'EAUX USEES A LA ZA DES TRENTES A CHAMPAGNE-SUR-OISE

Vu les articles L. 1411-1, L. 2224-8, L. 2224-12-3, L. 2224-12-4 et L. 2224-19-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de tarification eau et assainissement,

Vu l'article L. 1121-3 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°159/2006 du 22 décembre 2006 fixant le montant de la redevance d'assainissement à Persan.

Vu la délibération n°2024-12 du 10 juin 2024 fixant le montant de la redevance d'assainissement au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs.

Vu la délibération n°20241610-40 du 16 octobre 2024 fixant le montant de la redevance d'assainissement à Champagne sur Oise.

Vu la délibération n°20241610-41 du 16 octobre 2024 autorisant la signature de la convention spéciale de reversement de la redevance d'assainissement à la commune de Persan et au SIAPBE et de la convention d'autorisation de déversement des eaux usées de la ZAC des Boursault à Champagne-sur-Oise.

Considérant que la Commune de Persan a autorisé le déversement rue Elie et Corentin Quideau des eaux usées de la commune de Champagne-sur-Oise collectant les réseaux d'assainissement usées de la zone d'activité les trentes situé sur les communes de Champagne-sur-Oise (parcelles cadastrées ZC402 à ZC413 et ZC417) et Persan (parcelles cadastrées ZB60 à ZB61, ZB63 à ZB68 et ZB75 à ZB 76) en date du 10/10/2022.

Considérant que les permis d'aménager PA n°95 134 16 H 0002 et PA n°95 487 16 H 0001 déposé le 2/06/2016 autorisés par le Maire de Champagne-sur-Oise ont donné lieu à plusieurs permis de construire déposés entre le 27/04/2018 et le 5/08/2021 aussi autorisés.

Considérant lors de la pose du réseau d'assainissement par l'aménageur GUISSSET CONSEIL, le vent angle des rues Benoit Frachon et Elie et Corentin Quideau techniquement et uement plus favorable.

Signé par : Jean-Marie DUHAMEL
Date : 05/11/2024
Quantité : 100 exemplaires
(Val d'Oise)

Considérant que les parcelles cadastrées ZC402 à ZC413 et ZC417, sont situées sur la commune de Champagne sur Oise et que les compteurs d'eau potables des immeubles sont sur la même commune. Considérant que la redevance du service assainissement est collectée par le distributeur d'eau et reversé à Champagne mais que le service d'assainissement collectif est rendu par Persan pour la collecte et le SIAPBE pour le traitement.

Le Président propose au comité syndical d'établir une convention de reversement de la redevance assainissement entre les communes de Persan, Champagne-sur-Oise et le SIAPBE.

Cette convention a pour objectif de clarifier d'un point de vue organisationnel et financier, la situation des usagers du service d'eaux usées de la ZA des Trentes à Champagne sur Oise qui sont collectées par le réseau d'assainissement de la commune de Persan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical décide à l'**UNANIMITE**

d'**APPROUVER** l'établissement d'une convention de reversement de la redevance assainissement entre les communes de Persan, Champagne-sur-Oise et le SIAPBE.

d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de reversement de la redevance assainissement et tous les documents afférents à ce dossier, y compris les éventuelles modifications apportés par avenant.

d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions spéciales de déversement des eaux usées de la ZAC des Boursaults avec la commune de Persan, le SIAPBE et l'aménageur de la zone propriétaire des réseaux, la société Guisset Conseil ainsi que tous les documents afférents à son exécution, y compris les éventuelles modifications apportés par avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.